

Date de convocation : 27 juin 2008

Date d'affichage : 27 juin 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 3 juillet 2008 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Présents : Mmes COLET, GOUIN, LEBANSAIS, LEFEUVRE, LORIN, NOURY, M. DINE, GOBE, RENAULT Étienne, RENAULT Yves, RIGOLAND, RONCERAY

Absents excusés : Mme MOREL, M. ROUSSEL

Secrétaire de séance : Mme LEBANSAIS

1) Opération argent de poche

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil l'existence des chantiers « argent de poche ».

L'opération, destinée aux jeunes de 16 à 18 ans, prévoit le versement d'une gratification de 15€, exonérée de charges sociales, en échange de 3 heures de travail d'intérêt général.

Le conseil municipal approuve le principe de l'action, et demande à M le maire d'établir un règlement intérieur.

2) Aménagement du Brindeau

Sur le compte rendu de M. Marcel Ronceray, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement définitif (« voirie seconde phase ») du lotissement du Brindeau.

3) Marché de maîtrise d'œuvre voirie 2^{ème} phase lotissement du Brindeau

Le conseil, sur proposition de M. le Maire, accepte la désignation de la DDE comme maître d'œuvre de l'aménagement définitif (« voirie deuxième phase) du lotissement du Brindeau.

Les honoraires sont estimés à 3 958,75 € HT soit 4734,67 € TTC.

4) Feu d'artifice

Sur la proposition de M. Etienne RENAULT, Adjoint, le CM retient l'offre de l'entreprise S.N. Pyrotechnique 53, pour un montant de 2 290 € TTC.

5) Participation des communes au fonctionnement du CSLH de Landivy

M. le Maire propose de solliciter les communes dont sont issus les enfants fréquentant le CSLH du mois d'août pour un montant de 5 € par jour et par enfant.

A l'unanimité, le conseil accepte.

6) Questions diverses

- M. le Maire propose **l'acquisition de matériels pour le fonctionnement du local jeunes** qui va ouvrir ses portes ; achat d'un billard, d'un baby-foot, d'une chaîne musicale, d'un téléviseur. Le conseil accepte ces achats.
- **Dossier de consultation des entreprises pour le lotissement de la Lortière**
M. Le Maire présente au conseil le dossier de consultations des entreprises pour le lotissement de la Lortière. A l'unanimité, le conseil accepte.
- **Aménagement de parkings**
M le maire présente le devis de l'entreprise Mongodin pour l'aménagement du parking des Ambulances Landivysiennes. Il s'élève à 3 965,07 € H.T. Il rappelle que cette dépense sera répercutée sur le loyer versé par l'entreprise.
Il présente aussi le devis pour l'aménagement de la zone située en regard du pont bascule, à la ZA de la Madeleine. Le devis s'élève à 4 369,50 € HT. soit 5 225, 92 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité cet aménagement.
- **Opération « Landivy vu du ciel » : choix des sites**
Dans la précédente réunion, le conseil avait accepté le projet de partenariat avec l'hebdomadaire « Le Courrier de la Mayenne » pour la réalisation d'un numéro spécial « Landivy vu du ciel ».

Pour le choix des sites à privilégier, le conseil propose de retenir, la chapelle du Pont au Bray, le château de Mausson, la zone des Terriers, les entreprises locales, la vallée du Petit Val.

- **Remplacement des volets au logement du 2, Grande Rue**

M le maire présente les devis pour le remplacement de volets au logement situé 2, Grande Rue. Les montants s'élèvent à 928 € HT pour deux volets en bois exotiques et à 1 052 € H.T pour deux volets en PVC blanc.

Contre l'avis de M le Maire, le conseil opte pour des volets en PVC.

Informations :

M. le Maire informe le Conseil que l'assurance ne prend pas en charge le vol des grilles d'égouts à la Z.A. de la Madeleine. Le coût pour la commune s'élève donc à 949 € TTC.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé la création d'un poste à temps plein d'agent d'animation pour encadrer le foyer des jeunes en juillet et août. Il l'informe de son intention d'embaucher Mlle Aurélie LEFEUVRE à ce poste.